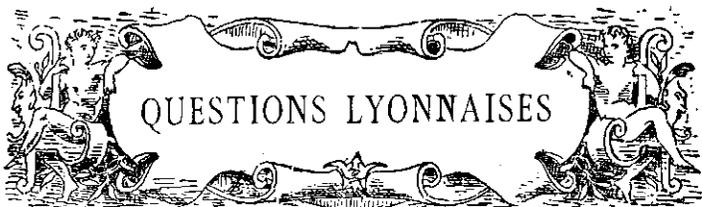


# LA CONSTRUCTION LYONNAISE

Journal bi-mensuel

ARCHITECTURE — GENIE CIVIL — TRAVAUX PUBLICS



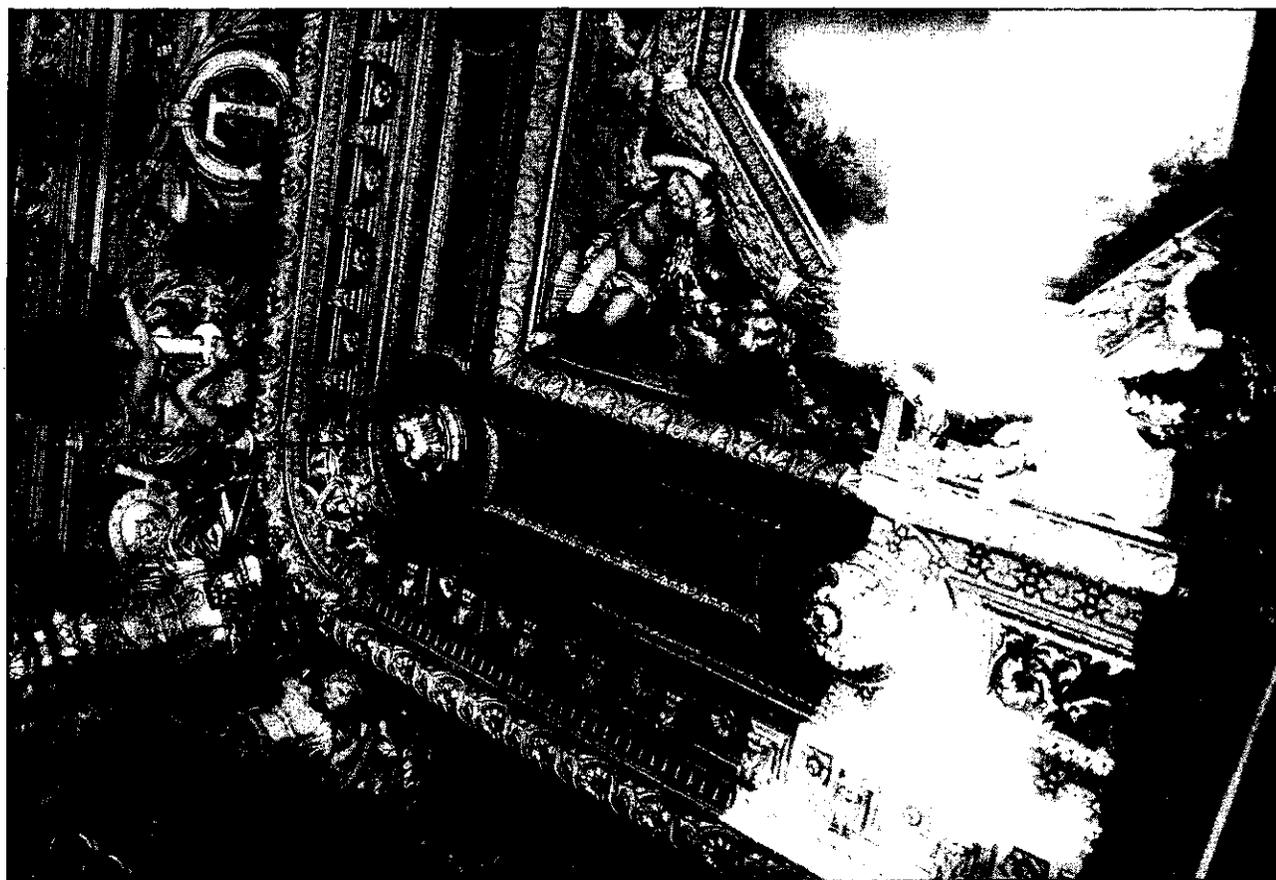
## RESTAURATION DE LA SALLE DES FÊTES DE L'HOTEL DE VILLE

Après les restaurations ou réfections extérieures qui ont, pendant de longs mois, attiré sur notre Hôtel de Ville les re-

valor de belles peintures et de belles dorures, à rendre visibles les détails de l'ornementation trop estompés par les dépôts successifs de notre atmosphère embrumée, sans en rien endommager, sans y rien ajouter qui en dénature l'expression originaire, nous estimons qu'il vaut la peine qu'on le signale.

C'est ce qui vient d'être entrepris dans la salle des Fêtes, et nous avons grand plaisir à en louer sans réserves M. Herriot, maire de Lyon, qui a confié au Service municipal de l'Architecture, sous la direction de son chef éminent et sympathique, M. Ch. Meysson, le soin de remettre à leur juste valeur ces belles peintures décoratives, leurs ors froids et leurs ors verts.

Cette salle, longue de 26 mètres sur 12 m. 50, occupe la



PLAFOND DE LA SALLE DES FÊTES DE L'HÔTEL DE VILLE DE LYON

Tous les détails de coloris et d'ornementation réapparaissent dans la partie nettoyée.

gards intéressés des passants, et que *la Construction lyonnaise* a exposées en détail à ses lecteurs, les réceptions officielles qui y seront données par la Municipalité à l'occasion de l'Exposition rendaient indispensables quelques travaux de mise en état de la grande salle des fêtes, légitime orgueil de notre palais municipal.

Il ne pouvait s'agir de la remettre à neuf : on aurait assez justement crié au vandalisme. Il a été dit bien souvent, et non sans raison, que, sous prétexte de nettoyage, on enlevait cette jolie teinte mordurée qui couvre les ors et les anciennes peintures, autrement dit la « patine du temps ». C'est, en effet, une erreur de *récurer* les tableaux ; mais lorsque, par une méthode judicieuse et raisonnée, on arrive à *remettre en*

partie centrale du monument, entre les deux pavillons, sur la place des Terreaux. Avant l'incendie de 1674, elle était voûtée ; au fond était établie une tribune pour placer des musiciens, ornée des quatre statues des Vertus cardinales, du sculpteur Jacques Mimerel ; en face, la cheminée, avec le portrait du roi Louis XIV. La décoration de cette salle, œuvre capitale de Thomas Blanchet, était d'une richesse extrême ; elle avait pour sujet : *le Temple d'Auguste bâti par les soixante nations gauloises*, et fut détruite par l'incendie de 1674.

Lors de la restauration de 1703, Mansart avait proposé de refaire totalement la grande salle en marbre et en pierre ; ce projet fut exécuté en menuiserie après 1717 ; on se contenta de décorer la salle de pilastres, avec des chapiteaux en bois

sculpté et doré supportant un entablement dont la frise était ornée de cartels avec des attributs militaires.

L'incendie du 14 juillet 1803 détruisit de nouveau la grande salle. La restauration qui suivit ne fut que provisoire. Il s'écoula soixante ans avant qu'on entreprit de rendre à notre maison de ville sa salle des fêtes dans l'état où elle se trouve actuellement.

C'est, en effet, à partir de 1862 que l'architecte Desjardins fit procéder à la réfection complète de cette salle, en s'inspirant à la fois des décorations exécutées au XVIII<sup>e</sup> siècle et de celles de la salle du Consulat : grandes boiseries sculptées et dorées montant jusqu'au plafond, ornementation très riche dans le style de la première période du règne de Louis XIV.

La décoration picturale fut confiée à Jobbé-Duval ; de cet artiste sont les quatre médaillons ovales en camaïeu bleu, *les Quatre Saisons*, dont deux, placés de chaque côté de la baie centrale s'ouvrant sur le grand balcon de la place des Terreaux et représentant *l'Automne* et *l'Hiver*, et deux autres en face, *le Printemps*, et *l'Été*.

C'est cette décoration, dont nous résumons la description d'après l'ouvrage si complet publié sur *l'Hôtel de Ville de Lyon*, par M. Paul Rochex, l'érudit archiviste de la Ville, ainsi que le plafond aux riches moulures et au délicat coloris, qu'il s'agissait de débarrasser des poussières entassées au point de voiler complètement l'œuvre d'artistes tels que Denuelle et Jobbé-Duval. L'architecte T. Desjardins, qui conçut avec tant de magnificence cette superbe salle digne de nos plus beaux palais, serait heureux de la revoir étinceler, comme au temps jadis.

Pour arriver à ce résultat exceptionnel de remise en valeur, que de soins et de précautions ont dû être employés. Notre gravure permet de juger, par l'opposition entre la partie nettoyée et celle qui est encore masquée par l'encrassement, ce que pourront contempler nos regards une fois le travail terminé. C'est à l'aide d'un outillage spécial et de procédés méthodiquement appliqués dont il est l'auteur, et qu'il serait trop long de décrire ici, que M. Georges Glaise, ancien élève de l'Académie de France à Rome, auteur de nombreux travaux d'art dans les monuments historiques de France, artiste aussi scrupuleux que modeste, chargé de ce soin, a voulu s'en acquitter avec la plus grande conscience, pour l'amour des belles choses et la gloire de Lyon, comme il l'avait déjà fait pour les peintures de l'escalier d'honneur. Il a le rare mérite de rendre à la lumière, sans ajouter quoi que ce soit de nouveau ni retoucher en rien, l'œuvre initiale dans sa splendeur et toute sa pureté. Sans parler de la valeur artistique du travail, qu'un décorateur moins expert eût pu dénaturer en la retouchant, on peut évaluer à 80.000 francs la masse d'or qui recouvre cette décoration si riche en sculptures et en attributs de toutes sortes.

Des comptes de travaux exécutés il y a une cinquantaine d'années, il ressort une dépense d'environ 400.000 francs rien que pour la salle des Fêtes : dans cette somme, la cheminée entre à elle seule pour 50.000 francs : elle est en marbre blanc, d'allure un peu lourde et à entablement placé trop bas ; les détails de sculpture en ont été très artistiquement exécutés par le statuaire Guillaume Bonnet. En face de la cheminée, une tapisserie moderne d'Aubusson, dite *le Jardin des Amazones*, remplit un grand panneau. Tout cet ensemble a naturellement nécessité des projets, des épures, des moulages et épreuves de sculptures qu'on a dû manier et remanier avant l'exécution définitive, et qui entrent pour leur part dans le total des frais.

Il était donc d'un réel intérêt que toute cette œuvre d'une grande valeur au double point de vue de l'art et des matériaux employés, ne restât pas pour ainsi dire ensevelie sous une couche de noire poussière qui en dérobaux regards les détails et l'harmonie des tons ; l'opposition que donne notre gravure pourrait faire craindre que l'aspect nouveau paraisse un peu cru ; nous avons pu nous rendre compte ces

jours derniers, maintenant que les parois et les plafonds sont presque complètement dégagés, du très heureux résultat obtenu ; les divers tons des ors et les teintes délicates des peintures se marient dans la plus fraîche harmonie et l'effet général est de nature à satisfaire les plus difficiles.

Il appartenait à *la Construction lyonnaise* de signaler la louable pensée qu'a eue M. Herriot en faisant appel à l'expérience de M. Meysson et au talent de M. Georges Glaise, pour redonner toute sa fraîcheur à cette décoration digne d'un palais de Fontainebleau qui fut, on le sait, un chef-d'œuvre de la Renaissance française.

Henri SOULU.

## UNE NOUVEAUTÉ PRATIQUE DANS LES CONSTRUCTIONS MODERNES LE SESAME

Il nous a paru intéressant de signaler à nos lecteurs un ingénieux dispositif destiné à améliorer beaucoup les installations et le fonctionnement des services intérieurs des hôtels, administrations et appartements privés.

On sait que, plus encore que les procédés et matériaux de construction, plus que l'aspect extérieur des bâtiments, lié lui-même aux matériaux et aux procédés, l'aménagement intérieur des habitations a évolué.

Tandis que les progrès de l'industrie offraient de nouvelles ressources, les exigences de l'hygiène et le besoin de confort faisaient naître des desiderata toujours nouveaux. Et nulle part, peut-être, ces transformations n'ont été aussi sensibles et aussi continues que dans les hôtels de certaines régions privilégiées où, cependant, il reste beaucoup à faire, comme nous l'avons maintes fois signalé.

Il y a tels de ces établissements modernes où l'on croyait réalisés tous les progrès les plus récents, et où, pourtant, on ne peut retourner au bout de six mois sans rencontrer quelque nouveauté. Et cependant, la chambre d'hôtel la plus moderne présente en général une lacune qui pose au voyageur un dilemme peu rassurant, à moins qu'il ne soit à l'âge heureux auquel on ne croit pas encore aux surprises et aux accidents.

Mais s'il a dépassé cet âge, s'il a rencontré des amis tombés malades ou simplement indisposés à l'hôtel, il ne peut, lorsqu'il pousse son verrou contre quelque visite importune, ne pas songer que c'est aussi un obstacle qu'il dresse entre lui et le secours dont il pourrait avoir besoin.

C'est en vue de ce danger que quelques maîtres d'hôtel ne mettent pas de verrous aux portes que l'on doit alors fermer à double tour. Cependant, il faudrait songer aussi à retirer la clef qui, laissée dans la serrure, empêchera, le cas échéant, d'apporter un secours.

On recule, en général, devant l'installation d'une serrure ouvrant et fermant à distance par l'électricité ; c'est une canalisation électrique à ajouter encore à toutes les autres, d'un entretien qui peut être important, car elle comporte en général des fils qui suivent chaque mouvement de la porte et qui seront peut-être coupés avant qu'on en ait fait usage. Et cette complication même de l'installation répond mal aux besoins d'un malade, pour qui, cependant, on l'aura faite, car il devra d'abord sonner pour appeler, puis, quand on viendra frapper à sa porte, recourir pour ouvrir à un autre bouton.

Les électriciens vendent maintenant un appareil, *le Sésame*, construit par « l'Appareillage Electro-Industriel » de Lyon, qui résoud le problème d'une façon simple. La targette de la porte n'est pas modifiée, le Sésame se place sur le chambranle pour remplacer la pièce en forme de pont dans laquelle elle s'engage. La plaque antérieure qui retient la targette fermée et assure la fermeture de la porte est disposée de façon à basculer sous son poids autour d'une charnière placée à la partie inférieure, mais elle est maintenue en place par une pièce qui s'oppose à sa chute. Cette pièce elle-même forme l'armature d'un électro-aimant monté directement sur le fil de la sonnerie.

Il suffit donc de sonner quand on a besoin de quelqu'un pour que celui que l'on a appelé puisse entrer.

Ce n'est évidemment pas la possibilité d'ouvrir et fermer autant de fois qu'on le désire, le Sésame une fois ouvert, on ne pourra plus verrouiller la porte sans se lever, mais en dehors de la simplicité qui en résulte, il faut songer que l'appareil a été conçu surtout en vue du cas de maladie ou d'indisposi-

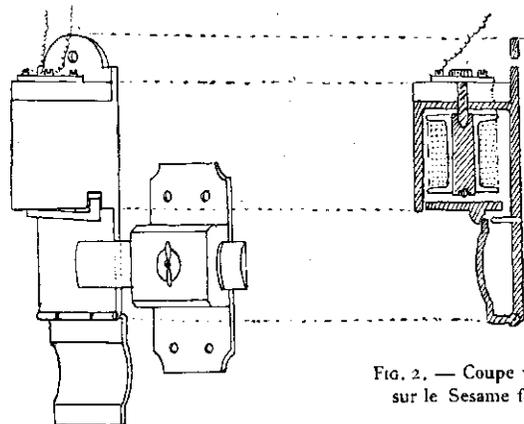


Fig. 1. — Montrant le Sésame ouvert après un coup de sonnette.

Fig. 2. — Coupe verticale sur le Sésame fermé.

tion et que tant que celle-ci durera et retiendra le voyageur au lit, il doit être sous la surveillance et la sauvegarde du personnel de l'hôtel et qu'il est désirable qu'il ne soit pas enfermé.

Est-ce à dire que cet appareil, si simple, n'apportera que de la sécurité au malade? Non, il sera en même temps un accroissement de confort pour le voyageur bien portant. Celui-ci, une fois éveillé, pourra demander, avant de se lever, un service.

Par ce temps de chauffage central, il ne sera plus question de se faire allumer du feu, toutefois, l'eau chaude n'arrive pas dans toutes les chambres, et puis il y a des habits à broser, ou le petit déjeuner à prendre au lit. On en sera quitte pour

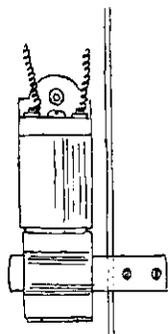


Fig. 3. — Application du Sésame à une porte de secours à deux vantaux pivotant sur leurs gonds.

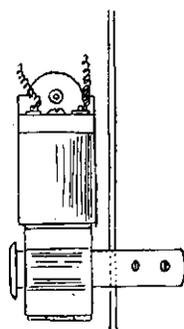


Fig. 4. — Application du Sésame à une porte de secours à vantaux coulissants.

verrouiller, une fois levé, avant sa toilette, mais on aura pu, après une nuit où l'on a été enfermé, se faire servir sans avoir à sortir du lit prématurément.

Le Sésame trouvera donc pour les mêmes raisons sa place dans les appartements privés, soit dans la chambre d'une personne âgée ou malade, soit même dans la chambre habitée en commun par des personnes désireuses de se faire servir le matin avant d'avoir à sortir du lit.

Il est tout indiqué pour les salles de bain, soit privées, soit des établissements de bains.

Dans sa construction, le Sésame comporte une garantie contre une tentative d'effraction. On aurait pu craindre que, par une pesée sous la porte tendant à la soulever on ne fit agir la targette elle-même sur l'armature qui tient la plaque fer-

mée. Mais une tige placée à l'intérieur, et qui limite le mouvement des pièces mobiles, arrêterait la targette avant son contact avec la plaque d'armature.

Il se trouve enfin que le Sésame peut sortir du domaine pour lequel il avait été créé par son inventeur. Il offre, en effet, un moyen d'ouverture en temps utile des portes de secours. Pour celles-ci, pour lesquelles les moyens d'ouverture et de fermeture devront être uniquement sur le passage de dégagement, on pourra n'avoir point de serrure, la targette même pourra être remplacée par un plat vissé sur un vantail et si la porte est haute, le dispositif pourra être doublé à une autre hauteur.

Tous les Sésames, s'il y a plusieurs portes, seront montés en série sur la sonnerie d'alarme de sorte que toutes les portes seront libres en même temps que l'on agira sur cette sonnerie. Pour faciliter les dégagements, il est possible que les portes soient des portes coulissantes; cet appareil peut encore s'appliquer en la circonstance, le plat sera alors coudé en avant pour former arrêt, le mouvement pouvant se produire après l'ouverture du Sésame.

On voit les nombreux services que peut rendre le nouvel appareil, et nous pensons intéresser les architectes, ingénieurs, et constructeurs, en leur signalant une invention déjà très appréciée de la clientèle des hôteliers, et qui répond à de multiples applications.

V.

## TRAVAUX DE LA RÉGION

PROJETÉS

OU DEVANT FAIRE L'OBJET D'ADJUDICATIONS PUBLIQUES

ARDÈCHE. — La commune d'Alissas a décidé la construction d'une école de filles et l'appropriation de l'école de garçons. — La Municipalité d'Alba doit faire procéder à la construction d'un réseau d'égouts et à une installation d'épuration. — Des travaux d'adduction d'eau potable vont être entrepris à Berzème et au hameau de Ginestet, sur la commune de Largentière. — La Ville de Tournon va faire procéder à des travaux pour la percée de la rue Centrale.

ALPES-MARITIMES. — Une décision ministérielle vient d'allouer une subvention de 50.000 francs aux dépenses de construction de l'École de Commerce de Nice. De nouvelles démarches vont être faites auprès de la Municipalité pour que le projet soit bientôt mis en voie d'exécution. — Dans sa dernière séance, le Conseil municipal de Cannes a examiné la question d'agrandissement de l'établissement de bains de mer, sur la plage du boulevard Jean-Hibert; M. Stocklin, le distingué architecte, est l'auteur de cet intéressant projet. M. Léoni, entrepreneur de cinéma à Cannes, a vu son idée d'établir un théâtre d'été, démontable et confortable, approuvée. Il a été de même approuvé la continuation du trottoir en ciment, de la promenade de la Croisette, pour lequel une somme de 4.000 francs est votée, pour la construction de trottoirs à la Bocca, entre l'église et la propriété de Mme de Moris, entre le Cercle du Progrès et la rue Saint-Jean, sur le côté droit de la route nationale, dans la traversée de la Bocca. Le Conseil municipal vient en outre de décider l'élargissement du pont Carnot; les travaux que nécessitera cette transformation seront mis prochainement en adjudication. — La commune d'Eze vient de faire l'acquisition d'une partie de terrain située au lieu dit la Condamine, en vue de l'établissement d'une place publique.

ISÈRE. — M. Revel, architecte à Grenoble, a été chargé d'établir un projet pour la construction d'une salle des fêtes à la Motte-d'Aveillans.

SAÔNE-ET-LOIRE. — M. Jourdièr, architecte à Charolles, a dressé un projet, dont le devis s'élève à 40.000 francs, pour la construction à Chauffailles d'une école maternelle.

## BANQUET

## DU SYNDICAT DES ARCHITECTES DU RHONE

Il est de tradition, au Syndicat des Architectes du Rhône, de faire de son banquet annuel un véritable gala gastronomique ; il n'y a pas manqué cette année et les convives qu'il réunissait le 14 mars, au restaurant Universel se sont plu à rendre hommage au choix de la Commission et au talent du maître-queux.

M. X. Thoubillon, président, secondé par les membres du Bureau, accueillait ses invités avec cette cordiale bonhomie qui lui conquiert toutes les sympathies. Parmi les convives, nous citerons MM. Bizet, adjoint au maire ; Roux-Spitz, vice-président de la Société Académique d'Architecture ; J. Rogniat, vice-président de l'Union Architecturale ; Balaÿ, notaire, membre du Conseil juridique du Syndicat ; Duvivier, directeur du *Tout-Lyon*, et éditeur du *Bulletin* du Syndicat ; Jacquet-Manigot, Lambert, Rambaud, conseiller municipal, Pivot, Jacquier, de Villefranche, Fournier, Nevière, Bernard, Picard, Péronnot, Duclos, Lacroix, Bailly, etc.

L'heure des toasts venue, M. le Président Thoubillon fait part d'abord des excuses de diverses personnalités qui n'ont pu se rendre à son invitation et il continue en ces termes :

## M. THOUBILLON, PRÉSIDENT DU SYNDICAT DES ARCHITECTES :

Notre groupement a pris la forme légale du Syndicat. C'est une forme démocratique et sociale. Sous cette forme, au sens élevé des mots, le Syndicat, conscient de ses devoirs professionnels, peut faire valoir ses droits et, au besoin, faire entendre ses revendications.

Nous sommes conscients et organisés, comme dans les autres Syndicats, mais notre conscience et notre organisation ne nous incitent pas à faire grève. Nous sommes un Syndicat de création et non de démolition. Notre effort constant est porté au travail pour le bon renom de la corporation et pour la bonne conception et la bonne exécution des œuvres petites ou grandes de notre art ; cet art, qui a ses grands maîtres et ses petits maîtres, tous collaborant pour l'embellissement de la ville et des campagnes environnantes — et pour l'hygiène, le confort de leurs habitants.

Les Syndicats patronaux s'occupent de l'apprentissage, les Syndicats ouvriers oublient de suivre cet exemple, et pourtant, c'est par l'apprentissage que se formeront nos enfants et nos neveux dans l'art de construire.

La Société Académique — notre ami Roux-Spitz est là pour vous le dire — a fait un grand effort pour encourager l'apprentissage. Son effort, que nous seconderons dans nos faibles moyens, a déjà donné des résultats excellents. La Chambre syndicale des Entrepreneurs travaille de concert avec la Société Académique à cette question de l'apprentissage des ouvriers. Les écoles professionnelles forment des contremaîtres et des patrons et ces écoles sont à Lyon les premières de France ou au moins de la province.

Notre école d'apprentissage, à nous, architectes, est notre Ecole des Beaux-Arts, qui a fourni à notre ville des artistes nombreux et éminents. Un effort récent de la Société Académique et de la Municipalité lyonnaise a amené la création de l'Ecole régionale d'Architecture.

C'est pour cette Ecole régionale d'Architecture que je viens, au nom du Syndicat, demander à la municipalité lyonnaise un effort supplémentaire.

La Médecine et le Droit ont des écoles colossales organisées avec tout le confort et même le luxe désirables, ce sont des Facultés. Les maîtres y sont nombreux et ils sont spécialisés chacun dans une branche de la science. Les élèves peuvent prendre dans ces Facultés tous les grades — et les échelons pour y arriver leur sont préparés.

En est-il de même de notre Ecole des Beaux-Arts et de l'Ecole régionale d'Architecture ? La municipalité a-t-elle fait tout l'effort nécessaire pour donner à notre Ecole d'Architecture une place analogue à celle de notre Ecole de Médecine, place en vedette dans toute la France, comme nous le savons tous ?

Evidemment non. Notre Ecole régionale végète encore. Nos élèves, une fois dégrossis, terminent à Paris. Peu ou pas de diplômés sont obtenus à Lyon.

Notre Ecole régionale a pourtant de bons maîtres dont on peut vanter la science, le talent et la valeur artistique. Mais ces maîtres ne sont payés que misérablement et ils ne peuvent consacrer tout leur temps à leurs élèves ni à la régionale, ni à l'école.

Le Syndicat fait appel à la municipalité pour donner aux maîtres de l'Ecole régionale et des Beaux-Arts des honoraires en rapport avec la tâche considérable qui leur incombe. La présence constante des maîtres assurera des écoles nombreuses

où l'émulation viendra encore renforcer les leçons qu'ils donnent. En outre, nous pourrions demander que les chefs d'ateliers privés, qui suivent et préparent les élèves d'architecture, reçoivent de la ville une subvention qui les décharge de leurs frais d'organisation et les indemnise du temps qu'ils emploient à former les élèves de notre Ecole régionale. L'émulation entre ateliers stimulera les élèves.

Car si nous voulons de la décentralisation, si nous voulons faire œuvre lyonnaise et école lyonnaise, il nous faut préparer des élèves et faire que notre Ecole régionale d'Architecture soit digne de la seconde ville de France. Que la ville fasse donc quelques sacrifices pour nos apprentis qui seront nos successeurs.

Excusez-moi, Monsieur l'adjoint Bizet, de vous faire entendre les revendications de notre Syndicat. Nous vous demandons de plaider pour notre apprentissage. Votre voix est toujours amicalement entendue par M. le Maire de Lyon, et nous espérons que, son amour des arts aidant, il nous accordera satisfaction.

Nous voulons que nos neveux travaillent notre art avec un bagage bien complet de connaissances artistiques, et nous voulons qu'ils aient le diplôme d'architecte obtenu par Lyon et à Lyon.

Je porte donc, pour terminer, la santé de M. le Maire, de son représentant, M. Bizet, de nos invités qui nous ont fait le plaisir de nous apporter par leur présence le témoignage de la sympathie qu'ils ont pour notre profession, et enfin, votre santé, mes chers confrères.

## M. BIZET, ADJOINT AU MAIRE :

L'éloquence de M. Bizet, toute de spontanéité et exempte des ressources d'une savante rhétorique, ne peut se traduire dans une pâle analyse. Il est un point seulement à retenir de sa réponse : tout en rendant hommage à la corporation des architectes et en les assurant de la sollicitude de la municipalité à leur égard, il répond aux desiderata exprimés par un *non possumus* : l'Ecole régionale d'architecture n'est pas, en effet, municipale, c'est une école d'Etat ; or, on sait combien l'Etat est disposé à accroître ses ressources et réfractaire aux dépenses ; dans l'espèce, la ville, à qui on demande toujours, n'est pas qualifiée pour intervenir. Citant l'exemple de la Chambre de commerce de Limoges, ville où il a eu récemment l'occasion d'aller en mission d'études, et où cette institution consacre des sommes importantes à l'enseignement professionnel, il voudrait que la Chambre de commerce de Lyon consacre une plus forte partie de son important budget à subventionner les écoles spéciales où se forment les artistes des différentes branches professionnelles.

## M. FR. ROUX-SPITZ, VICE-PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ ACADEMIQUE D'ARCHITECTURE :

Messieurs, je dois tout d'abord vous offrir les regrets du président de la Société Académique d'Architecture qui, n'ayant pu assister à cette fête, m'a prié de le représenter ; si vous perdez d'entendre sa parole claire et vibrante, et aussi de voir son visage paternel et souriant, pour moi j'y gagne le plaisir de me trouver au milieu de vous, et de vous apporter toute la sympathie de la Société Académique.

Par ce temps d'évolution, et d'évolution rapide, cette vieille dame âgée aujourd'hui de quatre-vingt-trois ans, a déjà paru bien caduque, à quelques-uns, longtemps avant d'avoir atteint cet âge ; il y a au juste quatorze ans qu'un élément nouveau, à la recherche d'une forme nouvelle, évoluait autour d'elle ; le Syndicat s'est formé.

Aujourd'hui, cette vénérable dame patronne, s'appuyant sur un long passé d'honorabilité et de tradition ; elle distribue des récompenses ; dans ce rôle, elle a trouvé un ferment de vie plus intense et c'est grâce à cela qu'elle recueille dans sa vieillesse des sourires qui ne lui étaient pas prodigués jadis ; ceux des pouvoirs publics, Le Syndicat, lui, à la fleur de l'âge, n'est pas accablé sous le poids du passé, et ses mouvements n'ont pas d'entrave.

Continuez, Messieurs, à vivre d'une vie saine et agissante, comme vous le faites déjà sous l'impulsion de votre actif, serviable et très sympathique président, secondé par un bureau diligent et dévoué. Tous les architectes ne pourront que se réjouir des succès, d'ordres divers, obtenus par l'une et l'autre des deux Sociétés marchant parallèlement et amicalement.

Je bois à votre santé, Messieurs, et à la vôtre, mon Président.

## M. C. GROBON, PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE SYNDICALE DES ENTREPRENEURS :

Messieurs,

Je suis très heureux que les fonctions dont mes collègues ont bien voulu m'honorer me procurent le très grand plaisir d'apporter aujourd'hui à votre Syndicat et à son distingué président, M. Thoubillon, l'expression des sympathies de l'entreprise lyonnaise tout entière et je suis heureux aussi d'affirmer une fois de plus combien sont étroits les liens qui unissent tous les collaborateurs de œuvres que vous concevez et que nous édifions pour l'embellissement de notre cité et pour l'amélioration du bien-être de ses habitants.

Cette collaboration de tous les instants, cette collaboration si intime et si complète doit s'étendre à tout ce qui nous intéresse les uns ou les autres, et elle doit notamment s'employer à tout ce qui peut rendre plus facile l'étude et la préparation des travaux que nous exécutons en commun. C'est là un sujet, Messieurs, qui nous tient fort à cœur, et je veux, fussiez-vous me traiter de fâcheux, profiter, pour vous en entretenir, de cette atmosphère de bienveillance et de cordialité que créent les agapes corporatives. Vous avez deviné que je vais vous parler de notre série de prix, œuvre considérable par le travail qu'elle a coûté, par les frais qu'elle a nécessités, et aussi, je ne crains pas de le dire, par la méthode scientifique et précise qui a présidé à son élaboration.

Vous avez l'esprit trop averti et trop imprégné de justice pour vous arrêter un seul instant aux objections que nous avons tous entendu formuler : on a dit que notre nouvelle série serait trop complète, trop touffue et que, d'autre part, il n'était pas la peine de lui faire voir le jour, puisque les prix portés aux séries existantes supportaient des rabais parfois considérables.

Mais vous savez bien, Messieurs, qu'il faut qu'une série soit complète, qu'elle ne doit rien laisser à l'imprévu, et que c'est à cette condition seulement qu'elle ne donnera pas lieu à des interprétations fantaisistes ou arbitraires : vous savez que la multiplication des articles et des sous-détails engendre la clarté, loin de l'exclure, qu'elle permet de se rendre un compte exact, malgré des variations fréquentes dans le prix des matériaux ou le taux de la main-d'œuvre et que ce sont les travaux les plus minutieusement étudiés qui sont les mieux exécutés.

Vous savez aussi que les prix prévus ne peuvent être que des prix de base, suffisamment souples pour s'adapter à toutes les circonstances ; qu'il faut qu'ils puissent supporter des rabais relativement élevés pour de grands travaux, mais qu'ils doivent aussi permettre l'exécution finie et délicate qui s'impose dans un hôtel particulier ou dans un magasin de luxe.

Ce sont ces considérations qui vous guideront, lorsque, dans quelques jours, vous serez appelés à examiner le projet sur lequel nous sommes d'accord avec les géomètres.

Je ne doute pas que vous lui donnerez votre approbation et une fois de plus, de notre collaboration, sera née une œuvre utile et durable.

C'est avec ce ferme espoir que je veux, Messieurs, en mon nom personnel et au nom de tous mes collègues, porter votre santé et celle de votre président, M. Thoubillon.

M. J. ROGNAT, VICE-PRÉSIDENT DE L'UNION ARCHITECTURALE :

Monsieur le Président, Messieurs, notre président, M. Bonnetin, éloigné de Lyon par une cause imprévue, me charge de l'excuser auprès de vous, et m'a délégué pour représenter ce soir l'Union Architecturale.

Quelque indigne que je sois de cet honneur (car, ne suis-je pas parmi vous un tout nouveau venu), j'éprouve pourtant ce soir un double plaisir, plaisir de trouver dans un milieu ami un accueil si cordial, plaisir et fierté aussi d'être le représentant de notre Union, à laquelle, bien qu'inscrit depuis peu, il me semble que je suis lié depuis longtemps, j'ai des liens... je pourrais dire, paternels.

Nous n'avons pas oublié, Monsieur le Président, l'appel que vous nous adressiez lors de notre dernier banquet. Vous demandiez à notre président, qui est aussi votre secrétaire au Syndicat, d'être le porte-parole du Syndicat auprès de nous. Je puis vous assurer, comme il me l'a dit lui-même, qu'il se fera un devoir de trouver parmi nous et de vous amener de nouveaux adhérents. Les jeunes architectes que nous sommes ont besoin de l'appui et des conseils des praticiens exercés que vous êtes.

Je suis heureux, Monsieur le Président, d'être ce soir l'interprète de tous mes collègues de l'Union en vous renouvelant l'expression de leur très vive et très respectueuse sympathie.

Messieurs, je n'ai pas la prétention d'aborder les graves questions professionnelles que vous avez coutume de traiter. Nous sommes, à l'Union Architecturale, une Société de jeunes. Dans nos réunions, purement amicales, et qui ne prétendent pas à la gravité, la conversation roule souvent, je l'avoue, sur des sujets qui n'ont avec l'architecture que des rapports fort éloignés. Mais croyez bien qu'il y a aussi des moments où l'on s'occupe de choses sérieuses. Aussi, nous suivons vos travaux avec intérêt. Nous nous rendons compte de vos efforts pour le bien de la corporation. Nous vous sommes reconnaissants, nous, les débutants, de dégager de ses obstacles le chemin que nous suivrons. L'architecte doit avoir de sa profession, de ses droits et de ses devoirs, une idée haute, nette, claire. Et si c'est vous, Messieurs, qui, par votre exemple, nous montrez chaque jour où est notre devoir, nous n'oublions pas non plus que c'est pour beaucoup au Syndicat que nous devons de pouvoir faire valoir et défendre nos droits.

Messieurs, je bois à la prospérité du Syndicat, à la santé de son honoré président, à votre santé à tous et à l'union toujours plus étroite de tous les architectes.

D'une façon fort spirituelle, M. BALAY fit à son tour un éloge de l'architecture qu'il qualifie le premier des arts libéraux ; il signale qu'on lui emprunte des termes de comparaison quand on veut exprimer son admiration pour une plaidoirie par exemple dont les périodes sont « bien construites » ou pour une jolie femme qui est « bien bâtie » ; puis, faisant allusion à son rôle de conseil juridique du Syndicat qui lui procure le plaisir d'être en relations avec les architectes, il lève son verre à leurs succès et à leur prospérité.

Avec la verve et l'humour dont il est coutumier, M. Paul DUVIVIER salue en M. Thoubillon le modèle rêvé de l'artiste qui veut symboliser le Rhône à la barbe chenue, et, pour terminer, M. THÉODORE fait appel aux architectes pour confier à la *Construction lyonnaise* le soin de publier leurs œuvres.

## GROUPÉ D'IMMEUBLES PLACE de l'ABONDANCE

Sur un vaste terrain où la ville, en mal d'agrandissement, semble avoir rejeté son écume, achèvent de crouler de lépreuses masures. Pourtant, tout à côté, les avenues et les rues se sont successivement aménagées. Sous la fange, le terrain a muri. Un architecte passe et rêve, puis, très longuement, étudie et calcule, enfin, il groupe et dose de multiples concours patiemment réunis. Grâce à son initiative, en deux ans, 7.000 mètres carrés sont ainsi judicieusement utilisés, une agglomération d'usines et d'immeubles modernes, apporte la vie dans ce quartier jusque là délaissé. En arrière, rue du Pensionnat et rue Duguesclin, dès 1913 furent rapidement achevés les ateliers, entrepôts et bureaux des Etablissements B. Delaye et Cie, Ch. Lorilleux et Cie, Société des Papeteries Bergès. En avant, sur la place de l'Abondance, bientôt transformée en square, et sur l'autre partie de laquelle doit s'élever le monument Thimonnier qui fait actuellement l'objet d'un concours, entre les rues Créqui et Duguesclin, s'élevèrent les immeubles de la Société Immobilière de l'Abondance, de MM. F. Coquet, Chapuis, Averly, Franchet-Leriche, Mazier-Plazanet, Bruyas, Marti, Chandioix.

Commencés en février 1913, malgré l'importance de ces constructions, malgré des saisons exceptionnellement pluvieuses et froides, malgré surtout la rarefaction des matériaux et de la main-d'œuvre en cette année d'Exposition, ces travaux furent exécutés avec une telle rapidité que tous les rez-de-chaussée et une grande partie des étages, loués sur plans à des prix inespérés, seront prêts pour le 24 juin 1914.

Malheureusement, aux stigmates d'un enfantement laborieux s'ajoutèrent en cours des travaux des modifications et des économies imposées, quelques entorses aux conventions modifièrent même sensiblement la physionomie primitive du projet. Ce n'est certainement plus pour l'auteur l'enfant rêvé ; mais qu'importe ! Quelle joie de ne pas avoir été stérile et quel entraînement pour de prochains travaux !

Sous peu nous publierons une série d'articles sur le nouveau quartier de la Ferrandière étudié par M. Paul Bruyas, architecte, et le même groupe d'entrepreneurs qui furent, pour les immeubles que représentent nos gravures :

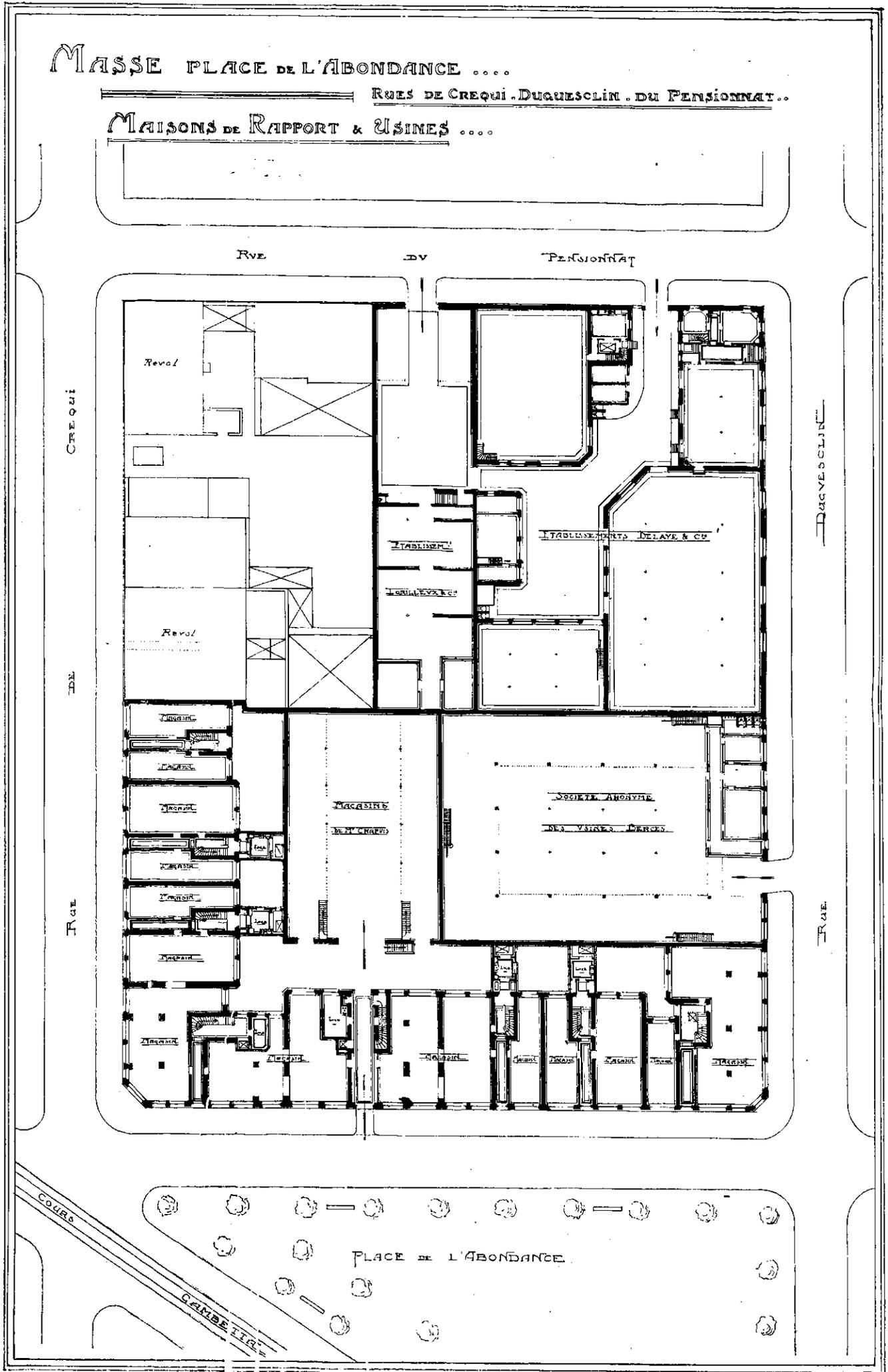
*Pour les ateliers et entrepôts :* Entreprise générale, charpente fer et serrurerie, BRIZON ; maçonnerie, ciment armé, ROUCHON, DESSEAUVÉ, PONCIN et CUNY ; charpente en bois, J. LAFOSSE ; menuiserie, C. CLERMONT ; plâtrerie-peinture, CATINAUD ; monte-charges, PONTILLE.

*Pour les maisons à loyers :* Maçonnerie, taille et ciment, MAZIER et PLAZANET ; plâtrerie et peinture, MARTI ; menuiseries et parquets, CHANDIOUX ; charpentes en bois, J. LAFOSSE, GAY ; serrurerie, NEYRET, CHUZEL, BRUNARD ; zinguerie-plomberie, GUTIN, GAUTIER ; charpentes métalliques, DÉROBERT ET Cie ; sculptures et staffs, MASSON ; marbrerie, GUINET et VERZIER ; funisterie, BESSON, PETIT, DUTREIN ; fermetures métalliques, PONTILLE ; ascenseurs, PERRON-DONAT, EDoux.

MASSE PLACE DE L'ABONDANCE ....

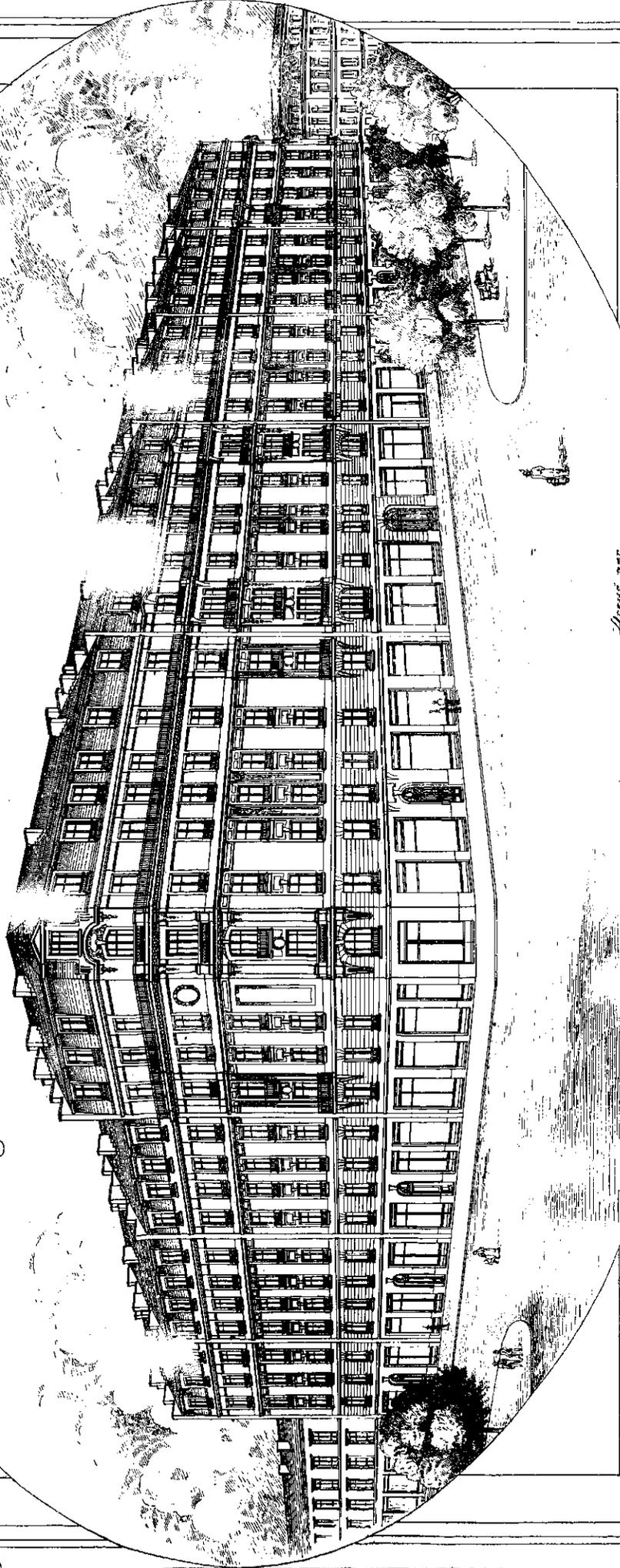
RUES DE CREQUI, DUQUESCLIN, DU PENSIONNAT ..

MAISONS DE RAPPORT & USINES ....



MAISONS.  
—  
à LOYERS

PLACE DE L'ABONDANCE ...  
.. RUE SCREQUI & DRUESCLIN ..



Donné par  
l'Association Amicale  
le 10 Mars 1910  
Ch. Langlois

## AVIS ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

### Ecole régionale d'Architecture.

A la suite des épreuves d'admission à l'Ecole Nationale des Beaux-Arts de Paris et Ecoles régionales d'Architecture, M. Jean LIOGIER, élève de M. Huguet, à Lyon, a été admis avec le n° 7.

Les récompenses suivantes ont été décernées par les jurys aux élèves de l'Ecole régionale d'Architecture de Lyon : 2<sup>e</sup> classe, *architecture*, mention à MM. LÉPINE et FAURE ; 2<sup>e</sup> classe, *éléments analytiques*, mention à M. CROZAT ; *géométrie descriptive*, mention à M. ISSARTIER.

### Bureau du Syndicat des Entrepreneurs de maçonnerie et de travaux publics de Lyon et de la région.

Dans sa séance du 17 mars dernier, le Conseil d'administration du Syndicat des Entrepreneurs de maçonnerie et de travaux publics, dont le siège est à Lyon, rue Ferrandière, 5, a procédé au renouvellement de son bureau, lequel est maintenant composé comme suit :

MM. LOUIS MALTERRE, *président d'honneur* ; JANGOT, *président* ; PLANCHAT, *vice-président* ; Antoine GRANGE, *secrétaire* ; PERROT, *secrétaire adjoint* ; VOLPELIER, *trésorier*.

### Bureau de la Chambre syndicale de Chalon.

La Chambre syndicale des Entrepreneurs de Chalon-sur-Saône a procédé, le 8 mars, dans son Assemblée générale, à l'élection de son Bureau qui reste composé comme suit : MM. RENAULT, *président* ; PRIVAT, *vice-président* ; FORÊT, *secrétaire général* ; CLERC fils, *secrétaire adjoint* ; GUILLEMIN, *trésorier*.

### Bureau du Syndicat des entrepreneurs de maçonnerie et de travaux publics des Bouches-du-Rhône.

Le Syndicat des Entrepreneurs des Bouches-du-Rhône a ainsi constitué son Bureau pour le présent exercice : Président, M. VACCARO ; vice-président, M. PERREAU ; secrétaire, M. MICHELIS ; vice-secrétaire, M. TALIN ; trésorier, M. DUBOIS ; vice-trésorier, M. POURRIÈRE ; bibliothécaire-archiviste, M. COURBET.

### Au Conseil supérieur de Beaux-Arts.

M. GIRAULT, architecte, membre de l'Institut, est nommé membre du Conseil supérieur de l'enseignement des Beaux-Arts, en remplacement de M. Vaudremer, décédé.

### Congrès de la propriété bâtie.

Le XLII<sup>e</sup> Congrès des Architectes français, organisé par la à Lyon, du 2 au 6 juin prochain.

Le programme comporte, notamment, l'étude de tous les projets tendant directement ou indirectement à l'expropriation, les rapports entre propriétaires et locataires ; questions fiscales, questions économiques et sociales.

### Congrès des Architectes.

Le XLII<sup>e</sup> Congrès des Architectes français, organisé par la Société Centrale, se tiendra, cette année, à Lyon et à Paris, du 22 au 37 juin.

### Attribution de la Bourse de voyage du Salon.

Les jurys chargés d'attribuer la bourse de voyage à un artiste de Lyon exposant au Salon se sont réunis lundi 23 mars au Palais Municipal et, à la majorité absolue des voix, l'ont accordée à M. JORUVA, auteur du remarquable tableau : *Avant la gloire*, exposé dans la salle n° 6 du Palais de Bondy.

### L'interdiction de la céruse.

M. Albert Métin, ministre du travail et de la prévoyance sociale, a reçu récemment le Président de la Société Centrale des Architectes français et le Président de la Société des Architectes diplômés par le Gouvernement. Il leur a rappelé que l'interdiction de l'emploi de la céruse dans la peinture en bâtiment s'appliquerait à partir du 1<sup>er</sup> janvier prochain, et leur a demandé de faire connaître à leurs confrères cette

disposition. Il leur a signalé la nécessité d'abolir le plus tôt possible l'obligation d'employer la céruse qu'on avait jusqu'à présent l'habitude d'employer dans un certain nombre de cahiers des charges.

### Vente d'un terrain domanial.

Samedi 18 avril, à 14 heures, à la Préfecture du Rhône, vente d'un terrain à bâtir situé à Lyon, près de la nouvelle gare des Brotteaux, de forme irrégulière, et d'une superficie de 1.195 m. q. 22 d. m. q., limitée au nord par la rue de Sèze prolongée, sur 29 m. 15 ; au sud, par le boulevard du Nord, sur 8 m. 02 ; à l'est, par la rue Curie, sur 56 m. 90 ; au sud-ouest, par le boulevard du Nord, sur 23 m. 51 et par une parcelle aux Hospices civils de Lyon sur 35 m. 40 ; enfin, à l'ouest, par une parcelle à M. Pervilhac, sur 13 m. 15. Mise à prix : 125.500 francs. On peut prendre connaissance du cahier des charges et du plan des lieux à la Direction des Domaines de Lyon, 20, rue de la Part-Dieu.

## COURS OFFICIEL DES MÉTAUX

27 mars 1914	DROITS D'ACCISE EN SUS LES 100 KILO	
Cuivre en lingots affiné . . . . .	182 50	187 50
— en planche rouge . . . . .	222 50	227 50
— — — jaune . . . . .	195 »	197 50
Etain Banca en lingots . . . . .	506 »	» »
— Billiton et détroits en lingots . . . . .	500 »	» »
Plomb doux 1 <sup>re</sup> fusion en saumons . . . . .	57 »	58 »
— ouvre : tuyaux et feuilles . . . . .	» »	» »
Zinc refondu 2 <sup>e</sup> fusion . . . . .	56 50	57 50
— lamine en feuilles. Vieille Montagne . . . . .	» »	» »
— — — Autres marques . . . . .	» »	» »
Nickel brut pour fonderie . . . . .	500 »	» »
— lamine . . . . .	685 »	» »
Aluminium brut pour fonderie . . . . .	» »	» »
— lamine . . . . .	425 »	» »
Fer laminé 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	21 »	21 50
Fer à soude T. A. O . . . . .	» »	» »
Tôle ordinaire 3 millimètres et plus . . . . .	» »	» »

## DEMANDES EN AUTORISATION DE BATIR

Du 14 au 28 mars 1914

*Chemin du Pré-Gaudry, 1.* Exhaussement d'ateliers, et *Impasse de la Verrerie.* Hangar. Propr., MM. Dérobert et Cie, y demeurant. Entrepr., M. Jangot, rue Servient, 18.

*Cours Lafayette, 290.* Maison. Propr., M. Notaire, rue Bugeaud, 117, y demeurant. Arch., M. Boulud, rue Emile-Zola, 1.

*Rue Bergeon, 22.* Ateliers. Propr., M. Visseaux, y demeurant. Entrepr., M. Julien, rue de la Pyramide, 77.

*Chemin de Combe-Blanche, 36.* Annexe. Propr., M. Meillon-Veyron, route d'Heyrieu, 79.

*Chemin des Culattes, 225.* Maison. Propr., MM. Guiguet, place Victorien-Sardou, et Roussel, place Saint-Louis. Entrepr., M. Perraton, rue Rabelais, 23.

*Rue de Chazières, 67.* Maison. Propr., M. Bayon, avenue de Saxe, 262. Arch., M. Lambert, cours Gambetta, 1.

*Rue Antoinette, 18.* Maison. Propr., M. Bellet, chez M. Rosier, cours Emile-Zola, 10.

*Chemin de Debourg, 5.* Bâtiment. Propr., M. Yaéche, rue Léon-Tolstoï, 47.

*Rue de l'Université, 46.* Exhaussement et maison. Propr., M. L. Cumin, route de Vénissieux, 39.

*Rue du Sentier, 15.* Atelier. Propr., M. Lafay, rue Chaumais, 2. Arch., M. Porte, avenue de Saxe, 185.

*Impasse de la Tour et rue Nouvelle, près la route d'Heyrieu.* Dix maisons, pour le compte de MM. Lachat, Mognat, Prudhomme, Pujolas, Bailly, Echinard, Jacquin, Bolusset, Tixier et Trinquet, sociétaires. Propr., Société coopérative l'Espérance du Foyer, siège social, Mairie du IV<sup>e</sup> arrondissement. Arch., M. Garcin, rue Molière, 51.

*Cours Gambetta, angle chemin de Vullion.* Bâtiments industriels. Propr., M. Sauret, y demeurant. Arch., M. Pavet, cours Gambetta, 21.

*Chemin des Quatre-Maisons, 32.* Maison. Propr., M. Tourte, chemin de Croix-Barret, 91. Arch., MM. Robert et Chollet, rue de la Barre, 12.

*Chemin des Quatre-Maisons, 30.* Maison. Propr., M. Robert, impasse Brachet, 32. Arch., MM. Robert et Chollet, rue de la Barre, 12.

*Quai de Serin, 3.* Maison. Propr., MM. Gillet, quai de Serin, 9. Arch., M. Germain, rue Rabelais, 10.

*Chemin des Vures, 55.* Maison. Propr., M. Auzolle, y demeurant.

*Rue de la Maisonnelle.* Maison. Propr., M. Maillet, y demeurant. Arch., M. Pinet, rue Roux-Roignat, 8.

*Cour des Trois-Passages.* Garage. Propr., M. Charmétant, quai Fulchiron, 23. Ingén., M. Bault, place Jean-Macé, 13.

*Chemin Saint-Maximin, 2.* Maison. Propr., M. Patriarca, 74, rue Hageaud. Arch., M. Girerd.

*Rue Sainte Pauline, 19.* Ateliers. Propr., MM. Fournier et Pionchon, y demeurant. Arch., M. Laurant, quai Saint-Vincent, 39.

*Cours du Midi, 28, et rue du Bétier.* Hôtel. Propr., Société des brasseries Georges, y demeurant. Entr.-pr., M. Comte, rue Mazenod, 62.

*Rue Hénon, angle rue Philippe-de-Lussalle, 27.* Maison. Propr., M. Raton, y demeurant. Arch., M. Bolard, grande rue de la Croix-Rousse, 50 bis.

*Chemin des Granges, 22.* Maison. Propr., Mme veuve Descours, y demeurant. Entr.-pr., M. Simonet, chemin de l'Étoile-d'Alai, 51.

*Rue Besson-Basse, 7.* Maisons. Propr., M. Grégoire, rue Besson-Basse, 27. Entr.-pr., M. Pitance, chemin des Pins, 161.

*Rue du Dauphiné, 82.* Entrepôt. Propr., M. Ange, y demeurant. Arch., M. Eyraud, rue Bonnet, 101.

*Rue du Transvaal, 16.* Maison. Propr., MM. Giraud, rue Garibaldi, 33, et Villamy, rue des Remparts-d'Ainay, 29. Arch., M. Garcia, rue Molière, 51.

*Chemin des Culattes, 131.* Bâtiment. Propr., M. Ravaud, y demeurant.

## RÉSULTATS D'ADJUDICATION

**Rhône.** — *Mairie de Lyon.* — Adjudication restreinte pour la construction de kiosques à fleurs. Charpente métallique, serrurerie. Adjud., MM. Brizon et fils, 283, cours Emile-Zola, à Villeurbanne, à 18.000 fr. — Travaux de revêtements en faïence. Adjud., Société Nouvelle des Etablissements Muller, rue Nationale, à Ivry-Port (Seine), à 9.840 fr.

**Rhône.** — 5 mars. — *Mairie de Vénissieux.* — Terrassements pour construction du boulevard Laurent-Gerin, entre la rue Paul-Bert et la rue Emile-Zola. Montant, 6.300 fr. Soumissionnaires : MM. A. Lambert, 3 p. 100. — C. Simoneton, 4 p. 100. — Adjud., M. Claude Sauvoisin, à Tassin-la-Menni-Lane, 19 p. 100 de rabais.

**Ain.** — 25 février. — *Préfecture.* — Travaux sur routes nationales. — 1<sup>er</sup> lot. Route nationale n° 84 : rechargement de la chaussée entre les points 70 k. 700 et 25 k. 300. Montant, 25 500 fr. Soumiss. : MM. A. Sigraud, Abel fils, 25 p. 100 d'augment. Non adjugé. — 2<sup>e</sup> lot. Route nationale n° 84 : rechargement de la chaussée entre les points 78 k. 255 et 80 k. 255. Montant, 12.000 fr. Soumissionnaires : MM. H. Larmarand, 6 p. 100. — A. Sigraud, 5 p. 100 d'augmentation. — MM. J. Bombard, 3 p. 100. — Abel fils, 4 p. 100. — Adjud., M. Clément Gamet, à Maillat, 4,10 p. 100 de rabais.

**Ain.** — 5 mars. — *Mairie de Trévoux.* — Construction des voies d'accès de la propriété communale dite « du Clos ». Montant, 14.200 fr. Adjud., M. Abel fils, à Bourg; prix du devis.

**Allier.** — 1<sup>er</sup> février. — *Mairie de Sauvigny.* — Construction du chemin vicinal ordinaire n° 3, Je Deneuille à Cosue. Montant, 4.500 fr. Soumissionnaires : MM. Denizou, 5 p. 100. — Dumont, 6 p. 100. — Adjud., M. Lardaron, à Cosue-sur-l'Éclat, 15 p. 100 de rabais.

**Bouches-du-Rhône.** — *Mairie de Marseille.* — Adjudication restreinte. Construction d'un pavillon de la ville de Marseille à l'Exposition de Lyon en 1914. Soumissionnaires : M. E. Briangon, 61.000 fr. — Pollet, 57.000 fr. — Salvart, 52.500 fr. Adjud., MM. Haour et Cie, 9, cours de la Liberté, à Lyon, au prix de 43.000 fr.

**Doubs.** — 26 février. — *Préfecture.* — Travaux communaux. — 1<sup>er</sup> lot. Mouthier. appropriation de l'ancien presbytère en école maternelle. Montant, 31.229 fr. 13. Soumissionnaires : MM. A. Brulport, 3 p. 100. — E. Peryton, 3 p. 100. — V. Ballouey, J. Barassi, 11 p. 100. — Borgazzi-Mensuette, 17 p. 100. — Adjud., M. François Farghin, à Sombacour, 26 p. 100 de rabais. — 2<sup>e</sup> lot. La Bosse. Construction de trois réservoirs. Montant, 13.889 fr. 87. Soumissionnaires : M. Boute fils, prix du devis. — MM. F. Castoldi, J. Marignoni, 3 p. 100. — C. Tardival, 6 p. 100. — I. Faivre-Rampant, 7 p. 100. — Adjud., M. Vincent Gianoli, à Pontarlier, 14 p. 100 de rabais. — 3<sup>e</sup> lot. Novillars. Adduction et distribution d'eau (1<sup>er</sup> lot). Montant, 44.044 fr. 67. Soumissionnaires : MM. A. Détouillon, 6 p. 100. — Courtaud, Garnier et Cie, 2 p. 100 d'augmentation. — Adjud., Mme veuve Charles Gibault, à Paris, prix du devis. — 4<sup>e</sup> lot. Novillars. Construction d'un réservoir en ciment armé (2<sup>e</sup> lot). Montant, 4.147 fr. 20. Adjud., Société des Travaux Ciment de la Porte de France, 59, cours Berriat, à Grenoble, 3 p. 100 de rabais. — 5<sup>e</sup> lot. Novillars. Construction d'un réservoir en maçonnerie à Rocue-les-Beaupré (3<sup>e</sup> lot). Montant, 10.607 fr. 34. Soumissionnaires : MM. L. Simplot, E. Peryton, prix du devis. Adjud., M. Gabriel Parini, à Besaçon, 3 p. 100 de rabais.

**Doubs.** — 26 février. — *Préfecture.* — Travaux sur chemins. Chemins de grande communication. — 2<sup>e</sup> lot. Territoire de Byans. N° 13, renforcement de la chaussée sur 1.200 m. Montant, 2.829 fr. Adjud., M. Gabriel Parini, à Byans, prix du devis. — 3<sup>e</sup> lot. Territoire de Laval. N° 20, renforcement de la chaussée sur 3 k. Montant, 7.365 fr. Soumissionnaire : MM. V.

Cattin, 1 p. 100. — A. Guglielmetti, 2 p. 100. — I. Faivre-Rampant, 7 p. 100. — H. Goudron, 11 p. 100. — Adjud. M. Joseph Vermet, à Mont-de-Laval, 12 p. 100 de rabais. — Les lots n°s 1, 4, 5 et 6. Non adjugés. — Chemins d'intérêt commun. 7<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> lots. Non adjugés.

**Doubs.** — 26 février. — *Préfecture.* — Chemin de fer d'intérêt local de Mouthé à Foncine-le-Haut. Infrastructure et bâtiment. Montant, 480.000 fr. Soumissionnaires : MM. H. Plumeré, 2 p. 100. — H. Robin, 5 p. 100. — L. Robert, 9 p. 100. — L. Martin, A. Truchetet, 10 p. 100 d'augmentation. — M. L. Romessa, prix du devis. Adjud., M. Léon Dejean, à Eix (Meuse), 4 p. 100 de rabais.

**Drôme.** — 21 février. — *Mairie de Valence.* — Réadjudication des 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> lots des travaux d'entretien des bâtiments et mobiliers communaux et de voirie pendant les années 1914 à 1916. — 1<sup>er</sup> lot. Travaux de maçonneries diverses et voirie. Adjud., M. Colombet, quartier Saint-Joseph, à Valence, 11 p. 100 de rabais. — 2<sup>e</sup> lot. Charpente et menuiserie. Adjud., M. Lioud, rue de l'Isle, à Valence, 2 p. 100 de rabais. — 3<sup>e</sup> lot. Peinture, plâtrerie, vitrerie. Adjud., M. Marius Darnaud, avenue de Paris, à Bourg-lès-Valence, 12 p. 100 de rabais. — 5<sup>e</sup> lot. Serrurerie. Adjud., M. Francon, rue des Balais, à Valence, 28 p. 100 de rabais.

**Gard.** — 1<sup>er</sup> mars. — *Mairie de Codolet.* — Aménagement d'une école de filles avec logement de l'institutrice. — 1<sup>er</sup> lot. Terrassements, maçonnerie, plâtrerie, charpente, couverture, carrelages et zinguerie. Montant 14 007 fr. 69. Non adjugé. — 2<sup>e</sup> lot. Menuiserie, mobilier scolaire, peinture et vitrerie. Montant, 2.372 fr. 22. Soumissionnaires : MM. T. Bougat, 4 p. 100. — Eug. Laurent, 5 p. 100. — A. Dupiat, 8 p. 100. — Adjud., M. Auguste Cartoux, rue Galante, à Avignon (Vaucluse), 8,75 p. 100 de rabais. — 3<sup>e</sup> lot. Serrurerie. Montant, 1.019 fr. 25. Soumissionnaire : M. B. Saut, 2 p. 100. — Adjud., M. Maurice Mayet, 6, rue Galante, à Avignon, 8 p. 100 de rabais.

**Gard.** — 2 mars. — *Mairie de Nîmes.* — Réparation de la toiture de l'église de Sainte-Perpétue. Couverture, zinguerie, charpente, maçonnerie. Montant, 2.888 fr. 46. Soumissionnaire : M. L. Berbignier, 12,25 p. 100. — Adjud., M. Louis Virgille, 34, rue de Montpellier, à Nîmes, 17,10 p. 100 de rabais.

**Hauts-Alpes.** — 26 février. — *Sous-préfecture de Briançon.* — Mollines-en-Queyras. Construction d'un groupe scolaire au hameau de Fontgillard. Montant, 36.000 fr. Soumissionnaires : MM. F. Joubert, 20 p. 100. — A. Marcellin, 10 p. 100. — Non adjugé.

**Isère.** — 23 février. — *Mairie de Grenoble.* — Installation du chauffage dans l'ancien immeuble Gavin. Non adjugé.

**Jura.** — 5 mars. — *Mairie de Poligny.* — Champagnole. Travaux divers au dispensaire (2 lots). Adjudication renvoyée à une date ultérieure.

**Loire.** — 1<sup>er</sup> mars. — *Mairie de Sail-sous-Couzan.* — Construction d'une école de garçons. — 1<sup>er</sup> lot. Terrassements, maçonnerie. Montant, 16.113 fr. 84. Soumissionnaires : M. C. Lafay, 5 p. 100 d'augmentation. — MM. Gatier, Petiton, Thinet, 2 p. 100. — Adjud., M. Moreau, à Sail-sous-Couzan, 3 p. 100 de rabais. — 2<sup>e</sup> lot. Ciments. Montant, 2.521 fr. 47. Soumissionnaires : MM. Chenot, Thinet, 8 p. 100. — Moreau, Gatier, 9 p. 100. — Adjud., MM. Néot et Cie, à Monthrison, 17 p. 100 de rabais. — 3<sup>e</sup> lot. Grosse et petite serrurerie. Montant, 2.535 fr. 36. Soumissionnaires : MM. Cochonnet, 1 p. 100. — Lafay, Boissiere, Royet, 2 p. 100. — Gouttegatta, 3 p. 100. — Gatier, 8 p. 100. — Adjud., M. Moreau, à Sail-sous-Couzan, 9 p. 100 de rabais. — 4<sup>e</sup> lot. Charpente en bois. Montant, 4 943 fr. 62. Soumissionnaires : M. Perbet, prix du devis. — MM. Libercier, 1 p. 100. — Chateau, 2 p. 100. — Simon, Chaperon, 3 p. 100. — Lugnier, Valezzy, Damon, 4 p. 100. — Adjud., M. Moreau, à Sail-sous-Couzan, 8 p. 100 de rabais. — 5<sup>e</sup> lot. Zinguerie, plomberie, sanitaires. Montant, 1.777 fr. 89. Soumissionnaires : MM. M. Durand, 4 p. 100. — Moreau, 8 p. 100. — Goudot, Thevenot, 15 p. 100. — Préciat, 17 p. 100. — Adjud., M. Deville, à Roanne, 19 p. 100 de rabais. — 6<sup>e</sup> lot. Menuiserie. Montant, 4.403 fr. 13. Soumissionnaires : MM. Laarendon, à Sail, Laarendon, à Marcilly, 5 p. 100. — Simon, 2 p. 100 d'augment. — MM. E. Moulin, C. Berker, Tholot, Libercier, Néel, Michel Rolland, Valezzy, prix du devis. — M. Laverille, 1 p. 100. — Adjud., M. Moreau, à Sail-sous-Couzan, 8 p. 100 de rabais. — 7<sup>e</sup> lot. Plâtrerie, peinture, marbrerie et vitrerie. Montant, 4.735 fr. 63. Soumissionnaire : MM. Gabutty, 15 p. 100. — Rathier, 10 p. 100 d'augmentation. — MM. Vietti fils, C. Jacco, 1 p. 100. — J. Scetti, J. Vietti, 2 p. 100. — Millière, 3 p. 100. — Adjud., M. Luguier, à Boën, 3,25 p. 100 de rabais. — 8<sup>e</sup> lot. Mobilier. Montant, 1.368 fr. Soumissionnaires : MM. J. Néel, Valéry, Lavelle, Libercier, Tholot, Simon, prix du devis. — M. Chaperon, 2 p. 100. — Adjud., M. Luguier, 3 p. 100 de rabais.

**Loire.** — 7 mars. — *Mairie de Saint-Etienne.* — Etablissement d'urinoirs et de water-closets souterrains, place Marengo, dans le jardin attenant à l'Hôtel de Ville. — 1<sup>er</sup> lot. Terrassements, maçonneries, canalisation. Montant, 8.900 fr. Soumissionnaires : MM. Lecour, 3 p. 100. — Husson, 1 p. 100 d'augmentation. — MM. Chameix Fayolle, prix du devis. — MM. Rix, Verne, 2<sup>e</sup> lot. Serrurerie. Montant, 2.900 fr. Soumissionnaires : MM. Jousserand, 1 p. 100. — Mey, Roques, Menabé, 2 p. 100. — Chambon, 11 p. 100. — Bayon, 12 p. 100. — Mary, 14 p. 100. — Adjud., M. Pailleret, 13, place de l'Hôtel-de-Ville, à Saint-Etienne, 15 p. 100 de rabais. — 3<sup>e</sup> lot. Dallage, revêtements en faïence, plomberie et appareils de water-closets. Montant, 6.400 fr. Soumissionnaire : M. Cluzel, prix du devis. — Adjud., Société cooperative des ouvriers plombiers, 1, rue Dervieux, à Saint-Etienne, 1 p. 100 de rabais. — 4<sup>e</sup> lot. Menuiserie, peinture et vitrerie. Montant, 1.400 fr. Soumissionnaires : M. Saby, prix du devis. — MM. Sauze, 1 p. 100. — Argaud, 3 p. 100. — Adjud., M. Thevenet, rue Marengo, 6, à Saint-Etienne, 7 p. 100 de rabais.

**Loire.** — 12 mars. — *Mairie de Roanne.* — Aménagement de salles pour bureaux et réunions — 1<sup>er</sup> lot. Démolitions et maçonnerie. Montant, 3.848 fr. 15. Adjud., M. Julius, 21, rue de la Chaise, à Roanne, 2 p. 100 de

rabais. — 2<sup>e</sup> lot Menuiserie, quincaillerie. Montant, 4.705 fr. 30. Non adjugé. — 3<sup>e</sup> lot. Plâtrerie, peinture. Montant, 4.721 fr. 75. Adjud., M. Rathier, 5, rue Danton, à Soanen, 20 p. 100 de rabais. — 4<sup>e</sup> lot Plomberie, couverture. Montant, 2.745 fr. 35. Adjud., M. Preciat, 83, rue du Commerce, à Roanne, 21 p. 100 de rabais.

**Saône-et-Loire.** — 28 février. — *Préfecture.* — Fourniture de matériaux pour 1914 et 1915. — 9<sup>e</sup> lot. Chemin de grande communication n° 31, d'Arciat à Tramayes; 89, de Crèches-sur-Saône à la Roche-Vineuse et d'intérêt commun n° 69, de Mâcon à Juliéas. Montant, 4.000 fr. Adjud., M. Lacharme, à Chânes, 11 p. 100 de rabais. — 11<sup>e</sup> lot. Chemin de grande communication n° 95, de Pontaneveaux à Dompierre les-Ormes, et d'intérêt commun n° 66, de Chénas à Saint-Romain-des-Illes; 86, de Chânes à Lancié. Montant, 4.600 fr. Pas de soumissionnaire.

**Saône-et-Loire** 28 février. — *Préfecture* — Arrondissement de Mâcon. Entretien des chaussées empierrées de la route nationale n° 6, de Paris à Chambéry. Fourniture de matériaux d'empierrement entre le pavage de Mâcon et la limite du département du Rhône (bail de 1914 à 1915 inclus). Montant, 4.500 fr. Adjud., M. Lacharme, à Chânes, 8 p. 100 de rabais.

**Saône-et-Loire.** — 1<sup>er</sup> mars. — *Mairie de Saint-Genoux-de-Scissé.* — Construction d'un magasin à bois et aménagement divers aux écoles. Montant, 1.000 fr. Soumissionnaire: M. Dubayle, 2 p. 100. — Adjud., M. Laurent Gory, à Saint-Genoux-le-Scis-sé, 3 p. 100 de rabais.

**Var.** — 1<sup>er</sup> mars. — *Mairie de Besse.* — Travaux communaux. 1<sup>er</sup> lot. Aménagement du cimetière et travaux de voirie et d'assainissement. Montant, 13.700 fr. Adjud., M. Noël Vidal, 83, rue République, à Toulon, prix du devis. — 2<sup>e</sup> lot. Construction de lavoirs et réfection de chaussées. Montant, 4.200 fr. Adjud., M. Noël Vidal, prix du devis.

**Var.** — 28 février. — *Mairie de Draguignan.* — Travaux à exécuter dans l'ancien collège de garçons en vue du transfert de l'école primaire de jeunes filles. — 1<sup>er</sup> lot. Maçonnerie, terrassements, charpente, gros fers. Montant, 35.164 fr. 83. Adjud., M. Joseph Negro, à Draguignan, 8,25 p. 100 de rabais. — 2<sup>e</sup> lot. Menuiserie. Montant, 5.505 fr. 83. Adjud., M. Bovis, à Draguignan, 15 p. 100 de rabais. — 3<sup>e</sup> lot. Serrurerie, quincaillerie. Montant, 1.312 fr. Adjud., MM. Tric et Siméon, à Draguignan, 20 p. 100 de rabais. — 4<sup>e</sup> lot. Peinture, vitrerie, papiers peints. Montant, 1.718 fr. 53. Adjud., M. Hugues Paulin, à Draguignan, 26 p. 100 de rabais.

**Var.** — 25 février. — *Port de Toulon.* — Agrandissement du parc aux combustibles liquides. Montant à fixer par les soumissionnaires. Soumissionnaires: Les Grands Chantiers et ateliers de Provence, 1.561.332 fr. M. Régis Joya, 1.469.154 fr. — Société de travaux en béton armé (Bonnet, Spazin et Cie), 1.411.068 fr. 75. Adjud., La Compagnie Fives-Lille, à Paris, au prix de 1.276.605 fr. 15.

**Vaucluse.** — 22 février. — *Mairie de l'Isle-sur-Sorgue.* — Entretien des chemins vicinaux pendant cinq ans à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1914 au 31 décembre 1918. Montant annuel, 5.400 fr. Adjud., M. Jean Juillet, à Monirin (Gard), 2 p. 100 de rabais.

## MISES EN ADJUDICATION

**Rhône.** — Mardi 21 avril, 15 h. 1/2. — *Mairie de Lyon.* — Vente des matériaux à provenir de la démolition des immeubles communaux situés rue Valentin-Couturier, 34 (ancienne église Saint-Augustin et dépendances. Mise à prix, 400 fr. — Les devis, plans et cahier des charges relatifs à la vente des matériaux dont il s'agit, sont déposés à l'Office du Travail, Hotel de la Mutualité, place Raspail, où chacun sera admis à en prendre connaissance, tous les jours non feries, de 9 heures à 17 heures.

**Rhône.** — Jeudi 23 avril, 3 h. — *Mairie de Lyon.* — Atelier de construction de Lyon. Fourniture de bois d'essences diverses débités, en 16 lots. Les pièces nécessaires pour être admis à concourir devront être fournies pour le 6 avril. Réadjudication des lots non adjugés le 14 mai 1914 à 3 h. — Renseignements à l'atelier de construction de Lyon, 2, rue Bichat.

**Allier.** — Dimanche 5 avril, 2 h. — *Mairie de Gannat.* — 1<sup>er</sup> lot. Construction d'un marché couvert. Montant, 8.950 fr. 65. — 2<sup>e</sup> lot. Construction d'un lavoir public. Montant, 10.754 fr. 32. — 3<sup>e</sup> lot. Water-closets et urinoir au champ de font. Montant, 2.799 fr. 08. — Renseign. à la mairie.

**Allier.** — Mercredi 15 avril. — *Mairie de Montluçon.* — Service du génie. Chefferie de Clermont-Ferrand. Construction à forfait d'un stand de 200 m à l'exclusion des travaux de ciment armé. Produire au chef du génie à Clermont-Ferrand avant le 5 avril les pièces ci-dessus. — Renseignements à la chefferie du génie, 2, boulevard Trudaine, à Clermont-Ferrand, 17, rue Lakanal, à Montluçon, et caserne Richemond, à Montluçon.

**Allier.** — Mardi 7 avril, 2 h. — *Mairie de Moulins.* — Fourniture de pavés et de bordures de trottoirs pour l'entretien et l'amélioration des voies urbaines et vicinales de 1914 à 1916. Montant, 3.000 fr. Cautionnement, 200 fr. — Renseignements à la mairie.

**Ardèche.** — Jeudi 23 avril, 2 h. 1/2. — *Préfecture.* — Amélioration du passage du ouzin par la modification des fondations de la pile rive droite du pont suspendu. Montant, 40.309 fr. 68. A valoir, 5.690 fr. 32. Total, 46.000 fr. Cautionnement, 600 fr. — Renseignements à la préfecture et dans les bureaux de M. Jourdain, ingénieur ordinaire à Valence, ainsi qu'à Paris, au Ministère des travaux publics.

**Bouches-du-Rhône.** — Jeudi 9 avril, 10 h. 1/2. — *Préfecture.* — Ecole normale d'instituteurs d'Aix. Travaux d'agrandissement et de transformation de l'école. — 1<sup>er</sup> lot. Terrassements et maçonneries. Montant, 64.838 fr. Cautionnement, 3.300 fr. Frais, 1.100 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Ferronnerie, serrurerie. Montant, 14.262 fr. Cautionnement, 700 fr. Frais, 300 fr. — 3<sup>e</sup> lot. Menuiserie. Montant, 5.518 fr. Cautionnement, 300 fr. Frais, 150 fr. — 4<sup>e</sup> lot. Plomberie,

zinguerie. Montant, 12.516 fr. Cautionnement, 600 fr. Frais, 270 fr. — 5<sup>e</sup> lot. Peinture, vitrerie. Montant, 14.438 fr. 50. Cautionnement, 700 fr. Frais, 180 fr. — 6<sup>e</sup> lot. Ciment armé. Montant, 6.680 fr. Cautionnement, 350 fr. Frais, 180 fr. — Renseignements à la préfecture.

**Bouches-du-Rhône.** — Mercredi 15 avril, 4 h. — *Mairie de Marseille.* — Travaux de pavage du chemin vicinal n° 6 de Saint-Julien dans la traversée de ce village (entre la traverse de la Croix et la traverse Kluger). Montant, 55.000 fr. Cautionnement, 1.600 fr. — Renseignements à la mairie.

**Côte-d'Or.** — Dimanche 26 avril, 3 h. — *Mairie de Saint-Seine-l'Abbaye.* — Réfection du logement de l'instituteur et réfection et aménagement nouveau de l'école de garçons et de ses dépendances. Montant, 4.404 fr. 54. Cautionnement, 200 fr. — Renseignements à la mairie.

**Côte-d'Or.** — Samedi 11 avril, 2 h. — *Sous-préfecture de Beaune.* — Moulthelie. Etablissement d'une distribution d'eau potable. Mont., 26.821 fr. 32. A valoir, 2.578 fr. 52. Total, 29.400 fr. Cautionnement, 900 fr. Frais, 470 fr. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par M. Andriot, sous-ingénieur voyer à Beaune. — Renseignements à la sous-préfecture.

**Drôme.** — Dimanche 19 avril, 2 h. — *Mairie de Lus-la-Croix-Haute.* — Chemins vicinaux ordinaires. — 1<sup>er</sup> lot N° . Restauration de la chaussée d'empierrement entre le quartier du Bas-Clot et le vieux Moulin, sur 1.000 m. Montant, 2.600 fr. Cautionnement, 70 fr. — 2<sup>e</sup> lot. N° 2. Restauration de la chaussée d'empierrement, entre l'embranchement du mas Rebuffat et le pont de Merdarie, sur 1.000 metres. Montant, 3.700 fr. Cautionnement, 90 fr. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par l'agent voyer cantonal de Châtillon-en-Diois. — Renseignements au bureau de l'agent voyer cantonal de Châtillon-en-Diois.

**Hautes-Alpes.** — Mardi 14 avril, 2 h. — *Mairie de Briançon.* — Service du génie. Chefferie de Briançon. Construction d'une baraque-infirmerie à la Croix-de-Bretagne. Terrassements, maçonnerie, etc. Montant, 25.000 fr. Cautionnement, 1.200 fr. Dépôt de garantie, 500 fr. — Produire à M. le chef du génie à Briançon, avant le 1<sup>er</sup> avril, les pièces ci-dessus. — Renseignements à la chefferie du génie, caserns B, rue de la Caserne, à Briançon.

**Hautes-Alpes.** — Samedi 18 avril, 2 h. — *Préfecture.* — Veynes. Projets d'adduction d'eau et d'assainissement. — 1<sup>er</sup> lot. Adduction et distribution d'eau potable, Montant, 178.948 fr. 39. Somme à valoir, 34.986 fr. 61. Total, 212.935 fr. Cautionnement définitif, 10.000 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Réseau d'égouts et assainissement des habitations. Montant, 188.921 fr. 33. Somme à valoir, 36.072 fr. 67. Total, 225.000 fr. Cautionnement définitif, 10.000 fr. — Renseignements à la préfecture.

**Haute-Savoie.** — Mardi 14 avril, 11 h. — *Préfecture.* — Villaz. Chemin vicinal n° 5. Reconstruction du pont de Moiron et rectification du chemin aux abords, sur 305 m. 60. Montant, 7.550 fr. Cautionnement, 230 fr. — Renseignements à la préfecture.

**Haute-Savoie.** — Jeudi 9 avril, 11 h. — *Mairie d'Annecy.* — Construction de rues dans le clos de la Visitation et le clos Lœuffer, prolongement de la rue Sommeiller. Montant, 40.000 fr. Cautionnement, 1.000 fr. — Renseignements à la mairie.

**Isère.** — Lundi 6 avril, 3 h. — *Mairie de Grenoble.* — Réadjudication. Travaux communaux, non adjugés le 16 mars 1914, à exécuter pendant les six années 1914 à 1919, comprenant: 1<sup>er</sup> trois lots du service de l'architecture pour l'entretien, les grosses réparations et la construction des bâtiments communaux; 2<sup>e</sup> un lot des services de la voirie et des eaux, du gaz et de l'électricité. — 1<sup>er</sup> lot (architecture). Travaux de terrassement, maçonnerie et plâtrerie. Montant annuel, 11.000 fr. Cautionnement, 1.100 fr. — 2<sup>e</sup> lot (architecture). Travaux de peinture. Montant annuel, 10.000 fr. Cautionnement, 1.000 fr. — 3<sup>e</sup> lot (architecture). Travaux de vitrerie. Montant annuel, 1.500 fr. Cautionnement, 200 fr. — 4<sup>e</sup> lot (Voirie, eau, gaz et électricité). Travaux de voirie: terrassement, chaussées, égouts, pavés, trottoirs; entretien et arrosage des chemins, rues, places et promenades; tranchées pour canalisations de gaz et d'électricité (sans fourniture de tuyaux ni de câbles). Montant annuel 90.000 fr. Cautionnement, 6.000 fr. — Renseignements à la mairie.

**Isère.** — Dimanche 19 avril — *Mairie de Villars-de-Lans.* — Réparation de la toiture de l'Hôtel de Ville. — Renseignements à la mairie.

**Isère.** — Mardi 14 avril, 1 h. — *Mairie de la Motte-les-Bains.* — Société hydro-électrique de la cascade du Ferralier. Construction de l'usine. Travaux accessoires. Montant, 70.000 fr. — Les soumissions doivent parvenir au siège social (lieu de l'adjudication) pour le 9 avril. — Renseignements au siège social.

**Isère.** — Samedi 18 avril, 2 h. 1/2. — *Préfecture.* — Chemin de fer de la Mure à Gap. 2<sup>e</sup> section, comprise entre l'embranchement de Valbonnais et la limite du département, construction sur 23.079 metres. — 1<sup>er</sup> lot. Entre l'origine de l'embranchement de Valbonnais et la halte des Souchons, sur 6.951 m. 98. Terrassements, 130.182 fr. 45. Chaussée et caniveaux, 25.034 fr. 79. Ouvrages d'art, 603.904 fr. 29. Montant des travaux, 750.121 fr. 53. A valoir, 90.818 fr. 47. Total, 850.000 fr. Caution. prov., 12.000 fr., définitif, 24.000 fr. Frais, 2.160 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Entre la halte des Souchons et Combe-Chaude, sur 8.491 m. 06. Terrassements, 114.051 fr. 96. Chaussée et caniveaux, 34.243 fr. 20. Ouvrages d'art, 453.130 fr. 33. Montant des travaux à adjudger, 601.43 fr. 49. A valoir, 83.568 fr. 51. Total, 685.000 fr. Cautionnement provisoire, 10.000 fr., définitif, 20.000 fr. Frais, 1.690 fr. — Renseignements à la préfecture.

**Jura.** — Samedi 11 avril, 10 h. 1/2. — *Hôtel de Ville de Poligny.* — 1<sup>er</sup> lot. Pretin. Réfection d'un logement au chalet. Montant, 7.500 fr. Cautionnement, 220 fr. Auteur du projet, M. Braut, architecte à Arbois. — 2<sup>e</sup> lot. Poligny. Réparations et aménagements nouveaux au bureau de poste et logement du receveur. Montant, 12.95 fr. 49. Cautionnement, 390 fr. Auteur du projet, M. Schacre, architecte à Champagnole. — Renseignements à la sous-préfecture.

**Jura.** — Jeudi 9 avril, 2 h. — *Préfecture.* — Travaux communaux. —

1<sup>er</sup> lot. La Tour du Meix. Construction d'un lavoir couvert. Montant, 4.973 fr. 82. A valoir, 478 fr. 03. Total, 5.451 fr. 85. Cautionnement, 200 fr. Auteur du projet, M. Camus, architecte à Lons-le-Saunier. — 2<sup>e</sup> lot. Maynal. Appropriation d'un bureau de poste. Montant, 8.165 fr. 13. A valoir, 500 fr. Total, 8.665 fr. 13. Cautionnement, 300 fr. Auteur du projet, M. Roy, architecte à Baume. — 3<sup>e</sup> lot. Dessia. Aménagement du bâtiment scolaire. Montant, 1.716 fr. 94. A valoir, 180 fr. 04. Total, 1.896 fr. 98. Cautionnement, 85 fr. Auteur du projet, M. Moureau, agent voyer à Saint-Julien. — Visa par l'auteur du projet, huit jours avant l'adjudication. — Renseignements à la préfecture (2<sup>e</sup> division).

**Jura.** — Jeudi 16 avril, 3 h. — *Préfecture.* — Travaux sur chemins vicinaux. — 1<sup>er</sup> lot. Blois. Chemin de grande communication n° 204. Construction : 1<sup>o</sup> Entre le sommet de la rampe de la Charlotte et l'église de Blois; 2<sup>o</sup> Entre le lacet du lieudit Sur l'Écart et le lieudit Aux Marlines; 3<sup>o</sup> Entre 2 k. 891 et 3 k. 020. Montant, 15.228 fr. 60. A valoir, 771 fr. 40. Total, 16.000 fr. Cautionnement, 550 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Chemin vicinal ordinaire n° 3. Elargissement et redressement entre La Combe et Vercia sur 790 mètres. Montant, 8.113 fr. 77. A valoir, 246 fr. 23. Total, 8.360 fr. Cautionnement, 280 fr. — Renseignements dans les bureaux de la préfecture (2<sup>e</sup> division).

**Loire.** — Jeudi 9 avril, 10 h. — *Mairie de Roanne.* — Réfection des façades des bâtiments communaux. Auteur du projet, M. Poutignat, architecte municipal. — 1<sup>er</sup> lot. Ciments, crépissages, badigeons, silicatages. Montant, 6.544 fr. 23. Cautionnement, 600 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Ciments, crépissages, badigeons, silicatages. Montant, 5.230 fr. 95. Cautionnement, 500 fr. — 3<sup>e</sup> lot. Plâtrerie et peinture extérieure. Montant, 1.750 fr. 06. Cautionnement, 160 fr. — 4<sup>e</sup> lot. Plâtrerie et peinture extérieure. Montant, 1.655 fr. 80. Cautionnement, 150 fr. — 5<sup>e</sup> lot. Zinguerie et plomberie. Montant, 2.715 fr. 57. Cautionnement, 250 fr. — Les soumissions devront être déposées la veille de l'adjudication avant 6 heures. — Renseignements à la mairie.

**Saône-et-Loire.** — Lundi 20 avril, 2 h. — *Sous-préfecture de Louhans.* — Sainte-Croix. Restauration de l'école des filles. Montant, 6.742 fr. 44. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par M. Lamirand, architecte, à Louhans. — Renseignements à la sous-préfecture.

**Savoie.** — Samedi 18 avril, 11 h. — *Sous-préfecture de Saint-Jean-de-Maurienne.* — Saint-André. Alimentation en eau potable du chef-lieu et du hameau de la ville. Montant, 14.385 fr. Cautionnement, 420 fr. Frais, 220 fr. Auteur du projet, M. C. Nicolas, architecte à Saint-André. — Visa, dix jours au moins avant l'adjudication, par l'architecte auteur du projet. — Renseignements à la sous-préfecture.

**Vaucluse.** — Dimanche 12 avril, 10 h. — *Mairie de Montevau.* — Entretien des chaussées d'empiérement des chemins vicinaux ordinaires de la commune pendant les années 1914 à 1918. Montant annuel, 4.328 fr. — Visa par l'agent voyer à Carpentras. — Renseignements à la mairie ou au bureau de l'agent voyer à Carpentras.

SPECTACLES

**GRAND-THÉÂTRE** Jeudi 2, à 6 h. 1/2, grand gala, *Parsifal* (audition int-grate), avec Mlle Panis et M. Delmas, de l'O.éra, et M. Verdier. Samedi, *le Barbier de Séville*.

**THÉÂTRE DES CÉLESTINS** *Manœuvres d'Automne* est un très grand succès, et chaque soir, un public enthousiaste applaudit Marthe Lenclud et Miss Palmer exécutant leurs originales danses.

**HORLOGE-THÉÂTRE-CONCERT** Tous les soirs à 8 heures, partie concert des plus intéressantes. A 9 heures, *L'Ingénue de chez Maxim's*, joyeuse opérette-bouffée en deux actes et trois tableaux de MM. Verdellat et Pothier, jouée avec un entrain endiable. Jeudi, matinée à prix réduits.

**SALON** de la Société Lyonnaise des Beaux-Arts (Palais des Expositions, quai de Bondy), de 9 heures à midi et de 1 à 5 heures. Prix d'entrée uniforme pour tous les jours : 60 centimes.

**CINÉMA PATHE-GROLÉE** (6, rue Grolée). — Tous les jours, matinée enfantine de 2 h. 1/2 à 3 h. 1/2. Deux grandes séances, à 3 h. 1/2 et 5 heures. Tous les vendredis, changement de programme. Films en couleurs. Pathé-Journal. Entrée permanente. Soirée de 8 h. 1/2 à 11 heures. Orchestre.

**ROYAL-CINÉMA** Tous les jours, matinée à 2 h. 1/2 et soirée à 8 h. 1/2. Films d'art et d'actualité, rendez-vous des familles et de la société élégante.

**SCALA-THÉÂTRE** Tous les jours, matinée à 2 h. 1/2, soirée à 8 h. 1/2. Spectacle de famille le plus intéressant. Vues choisies, actualités mondiales, phonoscènes, films parlants, etc. Orchestre de vingt-cinq musiciens, sous la direction du maestro Ch. Dubourg.

**CINÉMA-TERREAUX** (8, place des Terreaux, unique salle éclairée pendant les projections). Le succès du coquet établissement s'affirme de jour en jour davantage, mais aussi on y trouve en même temps que le confort le plus agréable, un spectacle de choix, instructif, amusant au possible et qui, ne choquant en rien les sentiments de chacun, peut être vu par toutes les familles. Tous les jours, matinée à 2 h. 1/2, soirée à 8 h. 1/2.

L'Imprimeur-Gérant: A. REY.

Lyon Imprimerie A. Rey, 4 rue Gentil 67111

**CHARLES BRAUNSTEIN**

Ingénieur-Constructeur

TÉLÉPHONE 28-32

61, Rue de la République — 11, Place Raspail

— LYON —

**CHAUFFAGE CENTRAL (TOUS SYSTÈMES)**

VENTILATION, SERVICE D'EAU CHAUDE, BAINS, CUISINES STÉRILISATION  
HYGIÈNE, INSTALLATION COMPLÈTE POUR CLINIQUES ET HOPITAUX

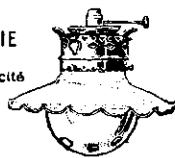
**VISSEAUX - LYON**



FABRIQUE  
de Manchons



CRISTALLERIE  
Gaz et Electricité



**BEC INTENSIF**  
Brevet S. G. D. G.

**LAMPE VISSEAUX**  
Filament étiré - Fabrication française

**BEC RENVERSÉ**  
Brevet S. G. D. G.

EN VENTE: C<sup>o</sup> de Gaz, Appareilteurs et Electriciens

**Fournisseurs  
de la Construction**

**Ardoises, Tuiles, Briques, Poterie & Sable.**

**A** RDOISES pour toitures, dalles, urinoirs, tablettes, tableaux, etc. Entrepôt: J. GUICHARD fils, seul représentant de la Commission des Ardoisiers d'Angers, chemin de Vacques, 56 bis, LYON.

**F**AVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries, Plâtres, Chaux, Ciments tuyaux Grès et Boisseaux. Appareils sanitaires,

**Peinture & Plâtrerie**

**F**AVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. — Fabrique de plâtre de Lyon, entrepôt général des Tuileries, chaux, ciments. Ardoises. Appareils sanitaires.

**Ciments, Chaux, Plâtre, Bitume & Pavés**

**F**AVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Ciments de Grenoble. Chaux et plâtres. Entrepôt général des Tuileries. Appareils sanitaires.

**Granits**

**A** RCHITECTES, ENTREPRENEURS, demandez vos travaux en Granit ordinaire ou de luxe à FAGA et C<sup>o</sup>, 6, rue Nouvelle, Paris (IX<sup>e</sup>), seul concessionnaire des Carrières de Granit Antique de Bourgogne

**Céramique**

**P**RODUITS CÉRAMIQUES, PROST FRÈRES, fabricant Jean Claude PROST, successeur, à la Tour-de-Salvagny (Rhône). Magasins et bureaux à Lyon, quai de Bondy 16. Spécialité de tuyaux en terre cuite et tuyaux en grès pour conduites d'eau et pour bâtiments. Appareils pour sièges inodores, panneaux et carreaux en faïence etc. — Succursale à St-Etienne, rue de la Préfecture, 22

**F**AVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries, Plâtres, Tuyaux Grès et Boisseaux, Ardoises. Appareils sanitaires.

**ABONNEMENT ET PUBLICITÉ SANS FRAIS**

A l'Agence Fournier, 14, rue Confort, LYON

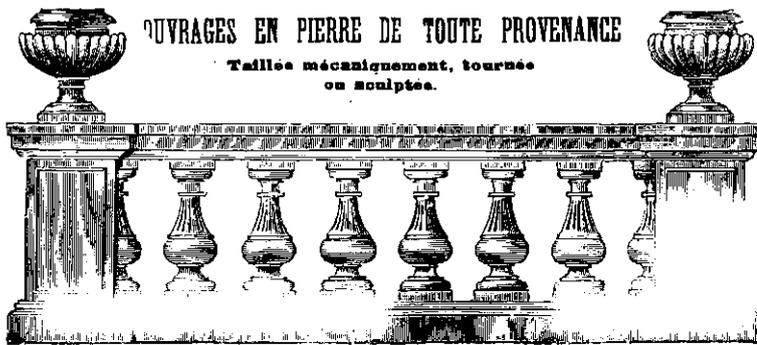
# F. LAUZUN & C<sup>IE</sup>

BOURG-SAINT-ANDÉOL (Ardèche)

CARRELAGE MOSAIQUES, GRANITÉS ET INCRUSTÉS DE MARBRE

OUVRAGES EN PIERRE DE TOUTE PROVENANCE

Taillées mécaniquement, tournées  
ou sculptées.



BALUSTRADES

à partir de 40 francs le mètre courant

BALUSTRADES

Envoi franco de l'Album

## COFFRES-FORTS BAUCHE

INCOMBUSTIBLES, INCROCHETABLES, IMPERFORABLES

Résistant aux effractions modernes

Seule Succursale à LYON : 7, Rue Président-Carnot  
CATALOGUE FRANCO

CIMENTS DE LA PORTE DE FRANCE

## MADIOT & BRÉDY

CONCESSIONNAIRES POUR LE RHONE

11, Rue de la Corderie, LYON-VAISE

CIMENTS. — CHAUX HYDRAULIQUES. — PLATRES. — LATTES.  
BRIQUES. — PLATRES DE PARIS. — DALLES EN CIMENT  
TUYAUX GRÈS ET POTERIE  
TUILES, marques "BOURGOGNE SUPÉRIEURE" et "CHARAVAY"

### CHAUFFAGE HYGIÉNIQUE

PAR L'EAU CHAUDE ET LA VAPEUR A BASSE PRESSION  
pour CHATEAUX, HOTELS, HABITATIONS, SERRES

Ancienne Maison DREVET & Fils, Constructeurs

**L. DROGOZ**, Successeur

LYON - 63, Rue de la Villette - LYON

Les Célèbres  
REVÊTEMENTS  
**JOSZ**  
CRÉÉS EN 1885



Métal-émail inaltérable  
pour murs et plafonds

DÉCORATIF, HYGIÉNIQUE  
LAVABLE, DURABLE  
INALTÉRABLE

Pour salles bains, toilettes,  
cuisines, W.-C., vestibules,  
salles machines, cabines na-  
vires et hôpitaux, etc.

MARQUE DÉPOSÉE

INSTALLATION MODERNE DE MAGASINS  
Economie sur Faïences, Marbres, etc., 30 à 75 %  
FOURNISSEUR : Etat, Marine, Guerre, Assis-  
tance publique, Chemins de fer P.-L.-M., P.-O.,  
Génie Militaire, Ministères, Hospices Civils et  
Militaires, C<sup>ie</sup> Transatlantiques, Banques, etc.

100.000 Installations en France

HORS CONCOURS  
5 GRANDS PRIX  
28 MÉDAILLES OR

26 Années de Références

Envoi de Catalogues franco sur demande  
16, RUE RÉPUBLIQUE - LYON - Tél. 51-17  
(SE MÉFIER DES CONTREFAÇONS)

## L'Agence Fournier

est chargée par ses clients  
de rechercher :

Un commerce de gros ou demi-  
gros rapportant de 20.000 à 25.000  
francs par an, pour personne, 28 ans,  
disposant de 100.000 fr. et garanties.

Un portefeuille d'assurances ou  
part pour une personne disposant de  
50.000 francs.

Un commerce de quincaillerie,  
serrurerie, électricité ou garage,  
pour personne de la partie disposant  
de 60.000 francs.

Une industrie prospère pour com-  
merçant rompu aux affaires dispo-  
sant de 50.000 à 70.000 francs.

Une situation de bureau pour  
jeune homme instruit disposant de  
20.000 francs.

TOUTES CES DEMANDES étant sérieuses,  
les propositions seront étudiées de près

S'adresser à nos Bureaux :

AGENCE FOURNIER, 14, rue Confert, LYON

## LA REPRODUCTION INSTANTANÉE DE PLANS ET DESSINS

Concessionnaires du Procédé DOREL de PARIS

♦♦ Traits noirs et couleurs sur fond blanc (papier et toile à calquer, Canson, Wathman), d'après calques à l'encre de Chine ♦♦

**Eug. ACHARD & C<sup>ie</sup>**

LYON, 3, rue Fénelon, 3. - Téléphone 37-72

MARSEILLE, 66, rue Sainte, 66. - Téléphone 51-10

SAINT-ÉTIENNE, 5, rue Francis-Garnier. - Téléphone 7-81

♦♦ FABRIQUE A SAINT-ÉTIENNE DE PAPIERS AU FERRO-PRUSSIATE. FOURNITURE DE PAPIERS A DESSIN ET DE PAPIERS CALQUE ♦♦